

# CRÉDIT VIA FACEBOOK

## SITUATION



Vous êtes attiré par une publicité sur Facebook : « Votre crédit accepté en quelques clics ! Argent libéré dès paiement des frais de dossier ».



## RISQUE

Cette proposition est tellement simple qu'il y a de grandes chances que la seule chose qui soit vraie, ce sont les frais de dossiers que vous allez payer...

Le crédit à la consommation est une affaire sérieuse réglementée par la loi. Les véritables intermédiaires de crédit n'agissent pas via les réseaux sociaux. C'est contraire à la déontologie de leur profession.



## CONSEIL

Aussi tentante que soit l'annonce et quelle que soit votre situation financière, ne prenez pas le risque de payer des arnaqueurs.

Ne traitez pas vos affaires d'argent sur les réseaux sociaux : ignorez ce type de publicités pour du crédit facile ! Mieux encore, évitez de cliquer sur celles-ci, sans quoi vous risquez d'être inondé d'annonces du même genre à l'avenir.



## TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et signalez la fraude sur : [pointdecontact.belgique.be](http://pointdecontact.belgique.be)

